

Détail de la compétence 9: Organiser et coordonner des interventions soignantes

1. Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...)
2. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences
3. Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité
4. Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile
5. Coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale
6. Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins
7. Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes
8. Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>
1 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient - Les ressources externes sont identifiées - La répartition des activités est conforme au champ de compétences des intervenants
2 - Cohérence dans la continuité des soins	Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités - L'organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée - Le contrôle des soins confiés est réalisé - La continuité et la traçabilité des soins sont assurées
3 - Fiabilité et pertinence des informations transmises	Toutes les informations requises sont transmises aux professionnels de santé concernés dans les délais - Les informations transmises sont pertinentes, fiables et sélectionnées avec discernement dans le respect de la réglementation et de la protection du patient (traçabilité, comptabilité, liaison avec les organismes de remboursement...) - Une synthèse claire de la situation de la personne est restituée - Les anomalies ou les incohérences entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérées

Liens avec le référentiel d'activités :

6. Coordination et organisation des activités et des soins

Organisation de soins et d'activités :

- élaboration, formalisation et rédaction d'un projet de soins ou d'un projet de vie personnalisé ;
- élaboration d'une démarche de soins infirmiers pour une personne ou pour un groupe ;
- planification des activités dans une unité de soins pour un groupe de personnes pris en charge, pour la journée et à moyen terme ;
- planification et organisation de consultations : dossier, traçabilité ;
- répartition d'activités et de soins entre les différents membres d'une équipe de soins dans le cadre de la collaboration ;
- mesures de la charge de travail en vue de répartir les activités.

Coordination des activités et suivi des parcours de soins :

- coordination de ses activités avec les services prestataires : laboratoire, radio... ;
- coordination des activités et des prises en charge entre les différents lieux sanitaires, sociaux, et médico-sociaux, le domicile, la maison de repos.... ;
- coordination des intervenants médico-sociaux ;
- contrôle et suivi du cheminement des examens ;
- intervention au cours de réunion de coordination.

Enregistrement des données sur le dossier du patient et les différents supports de soins :

- rédaction, lecture et actualisation du dossier de soins ou de documents de santé accompagnant la personne ;
- enregistrement de données cliniques et administratives ;
- rédaction et transmission de documents de suivi pour la continuité de soins ;
- enregistrement des informations sur les supports d'organisation : planification, bons de demande d'examen... ;
- recueil et enregistrement d'information sur logiciels informatiques.

Suivi et traçabilité d'opérations visant à la qualité et la sécurité :

- enregistrement de données spécifiques à la gestion des risques et à la mise en œuvre des procédures de vigilance sanitaire ;
- enregistrement et contrôle des données sur la qualité des pratiques ;
- enregistrement et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités ;
- établissement de comptes rendus dans le cadre de mise en œuvre des soins d'urgence ou de traitement antalgique.

Actualisation des documents d'organisation des soins :

- réalisation et actualisation des protocoles de soins infirmiers ;
- réalisation d'outils d'organisation des activités de soins.

Transmission d'informations :

- transmission orale d'informations recueillies vers les médecins et les professionnels de santé ;
- transmission d'informations à partir de différents documents utilisés pour les soins : dossiers, feuilles... ;
- prise de parole en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes de soins ;
- transmission d'informations orales et écrites aux professionnels de la santé pour un suivi de la prise en charge ;
- transmission orale d'informations à la famille, aux proches de la personne soignée ou aux aides à domicile ;
- réponse téléphonique à des demandes émanant de la personne soignée, des professionnels de santé et du social, ou des proches ;
- élaboration de résumés cliniques infirmiers.

Interventions en réunion institutionnelle :

- interventions lors de réunions de travail ou institutionnelles ;
- préparation de synthèses cliniques.

Liens avec les UE 3.1 S1 et S2 :

- Histoire des pratiques soignantes,
- transmissions écrites et orales et outils de transmissions

Liens avec les UE 3.2 S2 et S3 :

- la pluri professionnalité
- les interventions autonomes de l'infirmier
- La traçabilité des soins

Liens avec l'UE 5.3 S3 :

- Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluri professionnalité

Liens avec l'UE 1.1 S2 :

- Les concepts de base en sociologie : rôle, statut, dyn de groupe, pouvoir, hiérarchie... (cours de Mme Castelot : sociologie des organisations et sociologie professionnelle)

Liens avec l'UE 1.3 S1 :

- Approche juridique de la collaboration : exercice professionnel et responsabilité (textes réglementaires, collaboration IDE/AS, rôle propre...) CM et TD

Liens avec l'UE 3.5 S2 :

- Programme d'études des AS, AMP, AP, formation initiale et continue , référentiels d'activités et de compétences...

UE 3.3 S3 et S5 : travailler la dimension collective des soins et les différents modes d'exercice infirmier avec les objectifs suivants :

UE 3.3 S3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité

- Caractériser les principaux concepts liés à la notion de travail
- Explorer la notion de suivi des soins dans des contextes de pluri professionnalité
- Situer la profession d'infirmier dans son histoire et dans son rôle aujourd'hui

UE 3.3 S5 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité

Au terme de l'UE 3.3. L'étudiant sera capable de :

- Identifier les différents modes d'exercice du métier d'infirmier
- Décrire l'activité et les modalités d'organisation de l'infirmier selon les modes d'exercices (cabinet libéral, association, collectivité territoriale, etc.)
- Décrire les conditions de collaboration et de coopération avec les différents acteurs de la santé dans les champs du sanitaire et du social

Promo 2015-2018 : TD pluri professionnalité non fait au S2